

hasard. Ce n'est pas un principe nouveau dans nos relations avec les autres Dominions ou avec l'étranger, et je ne puis comprendre pourquoi les grands Dominions autonomes qui forment l'Empire ne puissent, en se réunissant en Conférence, conclure entre eux des marchés qui leur seraient naturellement avantageux, alors que nous avons toujours pris pour acquis que les Dominions peuvent accomplir pareil arrangement avec des pays complètement indépendants. Vraiment, ces craintes ne paraissent avoir pris naissance que fort récemment et dans un groupe plutôt restreint.

Je remercie l'honorable sénateur (l'honorable M. Dandurand) d'être retourné un peu en arrière et d'avoir fait l'historique de nos préférences commerciales et de notre commerce impérial durant les années passées. J'ai peu à redire à son exposé et, au fait, je n'y trouve rien à reprendre. J'ai remarqué cependant dans la lettre qu'il nous a lue et qui fut envoyée, en 1923, par le premier ministre du temps au représentant accrédité du gouvernement britannique, qu'on avait alors entamé des négociations et que l'on essayait de conclure un marché. Il n'y a pas de doute que cette lettre fut envoyée à la suite de pourparlers. Quoi qu'il en soit, je ne puis comprendre comment des marchés conclus verbalement seraient dangereux, si ces mêmes échanges de vues aux fins de conclure des marchés offrent toutes les garanties de sûreté quand ils sont mis par écrit.

L'honorable sénateur, se reportant plus en arrière encore, a mentionné une offre de négociation, et peut-être même que celle-ci n'était pas écrite, par le ministre des Finances en 1922, feu l'honorable M. Fielding, avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, et qui disait que si le gouvernement de la Grande-Bretagne consentait à accorder une préférence au Canada, en retour le Canada augmenterait le taux de la préférence qu'il accordait à la Grande-Bretagne. Cela ressemble tant à des négociations, que je crains de ne pas être doué d'un cerveau suffisamment subtil pour en voir la différence. Sûrement l'on admettra que c'est plus sûr de négocier.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne me suis pas servi de cet argument.

Le très honorable M. MEIGHEN: J'ai cru comprendre, en écoutant son discours, qu'il n'attachait pas beaucoup d'importance à ce genre d'argument, et la confession qu'il vient de faire me confirme dans mon opinion.

Les termes du traité sont assurément pour nous d'importance primordiale, puisqu'ils ouvrent à nos produits naturels les marchés de l'Empire, et particulièrement ceux de la Grande-Bretagne. Je ne crois pas que l'hono-

Le très hon. M. MEIGHEN.

nable sénateur soit d'opinion que le producteur de blé canadien puisse attendre, de la préférence accordée au blé, une augmentation de prix substantielle. Ce que je pourrais en dire, c'est qu'il me semble, comme je l'ai déjà dit à la dernière session, qu'il ne peut pas y avoir d'augmentation de prix durable et sur laquelle on puisse compter, qui porterait ce prix du blé au-dessus du niveau de celui du marché mondial; mais même en acceptant le bien-fondé de cette opinion, je trouve cependant que le traité nous accorde un grand avantage. Cet avantage peut ne pas être rationnel ou continu. Les niveaux commerciaux, le prix des choses, les prix mondiaux et ceux des différents pays, varient non seulement suivant la situation géographique de ces pays, mais aussi suivant les époques, et sont influencés par l'équilibre entre l'offre et la demande dans le monde entier. Il y aura des périodes où, sans aucun doute, les avantages accordés causeront une augmentation de prix pour le blé canadien, quoique, je le répète, je ne prétende pas qu'elle soit rationnelle ou continue. La préférence, incontestablement, donne au cultivateur canadien et à ses produits, le privilège d'entrer le premier, la priorité, aux portes de l'Empire; elle lui fournit cet avantage sur ses concurrents, ce qui signifie, pour lui, vendre plus tôt et par conséquent expédier sa marchandise plus vite. Si notre pays a souffert d'une chose plus que d'une autre depuis quatre ou cinq ans, c'est justement du fait que notre blé, au lieu d'être vendu et expédié rapidement, a dû rester en entrepôt. Cet état de choses a eu un effet déprimant sur les prix et fut une des principales causes de la dépression.

Il faut cependant remarquer que, dans la lettre du premier ministre à sir Philip Lloyd Greame, en 1923, l'idée qui prédomina était que notre pays voulait d'abord et surtout une préférence en Angleterre pour les exportations de blé canadien.

Si c'était là le premier, le meilleur et le plus cher objectif à atteindre en 1923, il me semble que l'on peut difficilement le perdre de vue en 1932. Ce qui était un ardent désir est maintenant une réalité. Et je préfère être de ceux qui ont contribué à atteindre le but, que de ceux qui se sont contentés d'en faire luire l'espoir.

Il y a cependant, dans les traités, quelque chose qui s'applique spécialement aux produits agricoles et qui, je crois, a plus de valeur encore pour nous. C'est la levée de l'embargo sur nos bestiaux dans les marchés britanniques. L'honorable sénateur de High-River (l'honorable M. Riley) a parlé, à la session dernière, du retard et de l'inefficacité finale de la levée de l'embargo sur notre bétail ca-